

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

CONCOURS DE LA RENTRÉE 2011-2012

1. PRIX ET CONDITIONS RATTACHÉES AU PRIX

Les participants courront la chance de gagner l'une des quatre cartes cadeau iTunes de 50 \$.

1.1 Tirage 1

Tirage de deux cartes cadeau parmi les participants et participantes déjà inscrits à Marcelle-Mallet.

1.2 Tirage 2

Tirage de deux cartes cadeau parmi les participants et participantes à la journée Portes ouvertes du 25 septembre 2011 à Marcelle-Mallet.

2. ADMISSIBILITÉ

2.1 Tirage 1

Ce concours est ouvert à tous les élèves de secondaire 1 à 5 inscrits à Marcelle-Mallet pour l'année scolaire 2011-2012, à l'exception des enfants des membres du personnel de Marcelle-Mallet et de la personne pour le bénéfice de laquelle le concours est tenu, de son employé, de son représentant, de son mandataire et des personnes avec qui ils sont domiciliés.

2.2 Tirage 2

Ce concours est ouvert à tous les élèves de 5^e et 6^e année et de secondaire 1 à 4 participant à la journée Portes ouvertes du 25 septembre 2011 à Marcelle-Mallet, à l'exception des enfants des membres du personnel de Marcelle-Mallet et de la personne pour le bénéfice de laquelle le concours est tenu, de son employé, de son représentant, de son mandataire et des personnes avec qui ils sont domiciliés.

3. COMMENT PARTICIPER

3.1 Tirage 1

Pour participer au tirage 1, les élèves doivent faire parvenir leur texte et photo par courriel, au plus tard le 28 septembre 2011, minuit, à l'adresse suivante : concoursrentree@emm.qc.ca

3.2 Tirage 2

Pour participer au tirage 2, les participants à la journée Portes ouvertes du 25 septembre 2011 peuvent prendre une photo et s'inscrire sur place, ou encore faire parvenir leur texte et photo par courriel, au plus tard le 28 septembre 2011, minuit, à l'adresse suivante : concoursrentree@emm.qc.ca

4. TIRAGE

Tous les courriels d'inscription reçus seront imprimés et classés en fonction de leur éligibilité :

Tirage 1 :

Élèves inscrits à Marcelle-Mallet pour l'année scolaire 2011-2012

Tirage 2 :

Participants et participantes à la journée Portes ouvertes du 25 septembre 2011.

4.1 Tirage 1

Le tirage 1 aura lieu le 30 septembre 2011, à 12 h 00, sous forme de tirage au sort et en présence de témoins. Le tirage se déroulera à l'école Marcelle-Mallet, 51, rue Déziel, Lévis (Québec), G6V 3T7. Les gagnants seront contactés par courriel le 30 septembre en après-midi.

4.2 Tirage 2

Le tirage 2 aura lieu le 30 septembre 2011, à 12 h 00, sous forme de tirage au sort et en présence de témoins. Le tirage se déroulera à l'école Marcelle-Mallet, 51, rue Déziel, Lévis (Québec), G6V 3T7. Les gagnants seront contactés par courriel le 30 septembre en après-midi.

5. RÉCLAMATION DU PRIX

5.1 Tirage 1

La date limite pour réclamer le prix du tirage 1 est le 28 octobre 2011, 12 h 00, à l'école Marcelle-Mallet, 51, rue Déziel, Lévis (Québec), G6V 3T7.

5.2 Tirage 2

La date limite pour réclamer le prix du tirage 2 est le 28 octobre 2011, 12 h 00, à l'école Marcelle-Mallet, 51, rue Déziel, Lévis (Québec), G6V 3T7.

6. CONDITIONS GÉNÉRALES

6.1 Prix

Le prix devra être accepté tel que décrit au présents règlements et ne pourra être transféré à une autre personne, substitué à un autre prix ou être échangé en totalité ou en partie pour de l'argent.

6.2 Inscriptions

Les inscriptions sont sujettes à vérification par les organisateurs du concours. Toute inscription frauduleuse sera automatiquement rejetée et ne donnera pas droit à un prix. La décision des organisateurs à cet effet est finale et sans appel.

6.3 Publication des textes et photos

En participant à ce concours, les personnes inscrites autorisent les organisateurs et leurs représentants à publier les textes et photos envoyés sur le site Internet et sur la page FaceBook de Marcelle-Mallet, et ce sans aucune forme de rémunération ni autre avis.

6.4 Responsabilité

Les organisateurs de ce concours se dégagent de toute responsabilité pour tout dommage ou perte pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel et par la transmission de toute information visant la participation au concours. Les organisateurs du concours ne sont pas responsables des dommages causés au système d'un utilisateur à la suite de sa participation au concours ou du téléchargement de l'information nécessaire à la participation au concours.

6.5 Admissibilité

Si, durant ou après le concours, une personne déclarée gagnante s'avère non admissible selon les règlements établis pour ce concours, Marcelle-Mallet se réserve le droit de disqualifier cette personne et de procéder à la sélection au hasard d'une autre personne qui a participé au concours et qui souscrit aux critères d'admissibilité requis.